

Directions stratégiques 2006-2011

Adoptées par le conseil d'administration le 9 mars 2006 à Kahnawake

Énoncé de mission : "Bâtir et aider les communautés"

Énoncé des valeurs :

Nous valorisons le savoir et les pratiques holistiques qui favorisent le partage des ressources communautaires au niveau national en fonction des valeurs de l'amour, du respect et de la croissance saine des enfants des Premières Nations, de leurs familles et de leurs communautés ainsi que de nos nations.

Valeurs de base:

- Amour pour nos enfants, nos familles, nos communautés et nos nations.
- Respect pour les gens qui travaillent avec les enfants des Premières Nations, leurs familles et leurs communautés ainsi qu'avec nos Nations.
- Le partage de nos ressources collectives et individuelles (savoir, richesse, idées, etc.) pour nourrir et prendre soin de toute la communauté (au national).
- La valeur des enseignements et des pratiques des Premières Nations pour la vie des enfants et des familles des Premières Nations d'aujourd'hui.

Directions stratégiques et stratégies de planification

A. La réclamation par les Premières Nations de la responsabilité de s'assurer de la sécurité et du mieux-être des enfants, des familles et des communautés des Premières Nations commande que le savoir traditionnel qui soutient les enfants et les familles soit accepté et appliqué dans le contexte contemporain.

- a. Maintenir une base de données sur les services à l'enfance et à la famille des Premières Nations.
- b. Examiner, développer et implanter une stratégie afin de s'assurer que la SSEFPN dessert les enfants et les jeunes des Premières Nations sans égard à leur lieu de résidence ni à leur statut selon la Loi sur les Indiens.
- c. Dans la mesure du possible, publier la Revue des enfants et des familles des Premiers Peuples deux fois par année.
- d. Documenter et partager des pratiques prometteuses en matière de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et d'éducation en travail social.
- e. Développer une stratégie pour la participation active et significative des jeunes et des aînés dans le cadre des activités de la SSEFPN.
- f. Dans la mesure du possible, s'assurer que les connaissances, les services et le matériel produit par la SSEFPN soient disponibles sans égard aux capacités financières des gens qui les utilisent.

- g. Développer et mettre en œuvre un programme national de prix d'excellence qui permettra de reconnaître les pratiques basées sur la culture qui permettent de répondre à la maltraitance des enfants.

B. Orienter les politiques par des moyens efficaces signifie effectuer de la recherche et faire des évaluations en respectant la culture et en impliquant activement les Premières Nations à mieux comprendre les raisons pour lesquelles certains enfants des Premières Nations sont victimes de maltraitance et en les aiguillant sur les meilleures façons de répondre à cette problématique.

- a. Soutenir la participation des agences de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations dans des études nationales sur la maltraitance des enfants telles que l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de la négligence envers les enfants et s'assurer que l'analyse des données qui en résultent soit effectuée en respect de la culture.
- b. Effectuer de la recherche sur des thématiques qui sont importantes aux yeux des agences des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations en leur assurant une participation entière dans la conception, la mise en œuvre, l'analyse, la dissémination et l'utilisation des résultats de recherche.
- c. Développer des lignes directrices pour des partenariats de recherche efficaces et basés sur la culture entre les agences de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et les institutions de recherche.
- d. Soutenir l'accroissement du niveau des connaissances en recherche des peuples des Premières Nations en les incluant dans tous les aspects du processus de recherche et en investissant dans leurs capacités de recherche.
- e. Développer des partenariats avec les institutions de formation en travail social et les universités afin de partager des résultats de recherche en matière de protection et de bien-être des enfants des Premières Nations et afin de soutenir respectueusement l'avancement de la recherche, du développement de politiques et de pratiques.
- f. Effectuer de la recherche afin d'alimenter le développement de politiques et de stratégies pour aborder les éléments structurels qui mènent à la maltraitance des enfants et des jeunes des Premières Nations (pauvreté, abus de substances, mauvais état général du logement).

C. La sécurité et le mieux-être durable des enfants peuvent uniquement être achevés par le pouvoir des familles et des communautés à travers des processus durables de développement et d'amélioration dirigés par le niveau communautaire.

- a. Travailler avec les gouvernements des Premières Nations et avec les autres intervenants clés afin d'assurer la mise en œuvre de la formule de financement recommandée dans les rapports Wen :de et Wen :de Nous poursuivons notre chemin.
- b. Travailler avec les gouvernements autochtones et non autochtones, les organisations de protection et de bien-être à l'enfance et d'autres intervenants clés afin de mettre en œuvre le rapport « Réconciliation en matière de protection et de bien-être à l'enfance : Les pierres angulaires de l'espoir pour les enfants, les jeunes et les familles autochtones.
- c. Défendre les intérêts et s'engager activement au développement de politiques conçues pour s'assurer que les Premières Nations ont un accès équitable à un soutien du public, du secteur bénévole et du secteur corporatif pour les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations.
- d. Soutenir le développement de partenariats durables entre les services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et le secteur bénévole afin d'augmenter le nombre de ressources bénévoles disponibles au niveau communautaire afin de relever la situation de la maltraitance à l'Aide du programme « Entraide Sans Frontières » et avec d'autres initiatives lorsque requis.
- e. Examiner et partager les pratiques prometteuses d'engagement communautaire qui permettent de contrer la maltraitance.
- f. Identifier et répondre aux opportunités émergentes afin de contribuer à l'avancement de la mission de la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations.

D. Il doit y avoir un partenariat significatif et respectueux entre les Premières Nations, les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, le secteur bénévole et les institutions d'enseignement supérieur afin de soutenir le droit et la capacité des Premières Nations de prendre soin de des enfants, des jeunes et des familles.

- a. Améliorer la compréhension de ceux et celles qui oeuvrent en développement économique, en développement durable et en développement des infrastructures par rapport à l'impact de leur travail sur la question de la maltraitance envers les enfants.
- b. Bâtir sur le concept d'interdépendance, rejoindre ceux et celles qui oeuvrent dans le secteur corporatif, dans le secteur du développement économique, en développement durable, en infrastructures communautaires, en éducation, en santé et services sociaux afin de les sensibiliser sur la maltraitance envers les enfants et sur les façons dont les gens et les institutions dans toutes les disciplines peuvent être impliqués dans la lutte à la maltraitance.
- c. Recenser et diffuser des exemples de collaboration efficace, significative et interculturelle en matière de réponse à la maltraitance des enfants, incluant une description des facteurs qui contribuent au succès de ces collaborations.
- d. Développer des lignes directrices ou des processus qui permettent d'identifier et d'évaluer des politiques et des services qui soient culturellement adaptés.
- e. Surveiller si le Canada respecte la Convention sur les droits de l'enfant des Nations Unies ainsi que d'autres instruments provenant d'organes internationaux qui soient pertinents aux questions touchant les enfants et les jeunes des Premières Nations qui sont victimes de mauvais traitements.
- f. Travailler avec les Premières Nations, les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéraux pour développer des mécanismes dans le but d'éliminer les impacts négatifs des conflits de compétences entre les gouvernements ou à l'intérieur de ceux-ci, par rapport aux questions touchant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations.

- E. Créer des opportunités pour les peuples des Premières Nations à travers le pays afin qu'ils puissent partager des connaissances et des expériences et afin qu'ils puissent travailler ensemble en visant des objectifs communs.
- a. Présenter les travaux de la SSEFPN lors de conférences et d'événements organisés au niveau communautaire à travers le Canada.
 - b. Être l'hôte d'événements nationaux et internationaux qui rassemblent les fournisseurs de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations afin de travailler sur des problématiques communes qui portent plus spécifiquement sur le maintien d'un mouvement de redéfinition de la philosophie et des réponses pour offrir un meilleur soutien aux enfants, aux jeunes et aux familles des Premières Nations.
 - c. Offrir un soutien actif à la participation des agences de services à l'enfance et à la famille au développement de politiques nationales.
 - d. Participer à des groupes de travail nationaux ou à des initiatives qui ont un impact sur les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations qui sont aux prises avec des problématiques de maltraitance.
- F. Soutenir et respecter le support passionné et l'enthousiasme pour la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations exprimés par les membres du conseil d'administration, les employés et surtout par les peuples des Premières Nations
- a. Faire les efforts nécessaires afin de s'assurer que les ressources de la SSEFPN soient disponibles dans les deux langues officielles.
 - b. Que les membres du conseil d'administration fassent le lien avec les Premières Nations et les agences de SEFPN afin de s'assurer qu'elles demeurent au fait des projets de la SSEFPN et afin de s'assurer que les connaissances et les points de vue des agences de SEFPN reflètent le travail de la SSEFPN.
 - c. Continuer à publier le bulletin de la SSEFPN trois fois par année afin de souligner les activités principales de la SSEFPN.
 - d. Procéder à des évaluations indépendantes des projets et des opérations de la SSEFPN à intervalles réguliers.
 - e. S'assurer du niveau le plus élevé d'intégrité financière et administrative au sein du conseil d'administration et de l'organisation en maintenant les politiques et les valeurs organisationnelles de la SSEFPN.
 - f. Le conseil d'administration et le personnel de la SSEFPN doivent être activement engagés dans le recrutement et la rétention des membres.
 - g. Développer et mettre en application un plan de continuité pour la SSEFPN qui inclut une stratégie de recrutement et de rétention du personnel.

G. La Société doit bénéficier de façon soutenue d'un portfolio diversifié de ressources qui inclut l'aspect financier, les ressources humaines, les bénévoles et les partenaires.

- a. Développer et mettre en oeuvre une stratégie exhaustive de développement de la SSEFPN basée sur des principes d'imputabilité financière et de durabilité.
- b. Développer et mettre en oeuvre une éthique pour que la SSEFPN s'engage à faire des partenariats, à endosser des projets et des arrangements financiers.
- c. Développer et mettre en oeuvre un processus de recrutement et de rétention de bénévoles ainsi qu'un programme d'évaluation de la satisfaction.
- d. Développer et mettre en oeuvre un plan stratégique de recrutement et de rétention pour évaluer si les niveau de dotation sont adéquats.